



# PAS DE FRONTIÈRES POUR LA PHARMACIE CLINIQUE

18<sup>e</sup> Congrès de la SFPC

Marseille Parc Chanot - 26 au 29 janvier 2020

## Rôle du pharmacien dans les switches par biosimilaires pour les biothérapies sous-cutanées chez les patients atteints de rhumatisme inflammatoire chronique

Cécile Bottois, Sophie Dumas, Julien Hubert, Maxime Dougados, Ornella Conort  
Hôpital Cochin – APHP - Paris

Lien d'intérêt :

- Laboratoire Amgen : prise en charge des frais de congrès SFPC

1. Contexte
2. Objectifs
3. Patients et méthode
4. Résultats
5. Discussion - conclusion

## LFSS 2018, art-51 : Expérimentations nationales

- Appels à projet DGOS 2018 et 2019 (intéressement) sur les PHEV de biosimilaires de médicaments biologiques
- **Forfait de prestation intermédiaire (FPI)** = consultation réalisée par au moins 3 professionnels de santé
  - remboursement de 112 euros + tarif de la consultation médicale

➔ **création d'une consultation pharmaceutique en rhumatologie avec le recrutement d'un pharmacien clinicien**

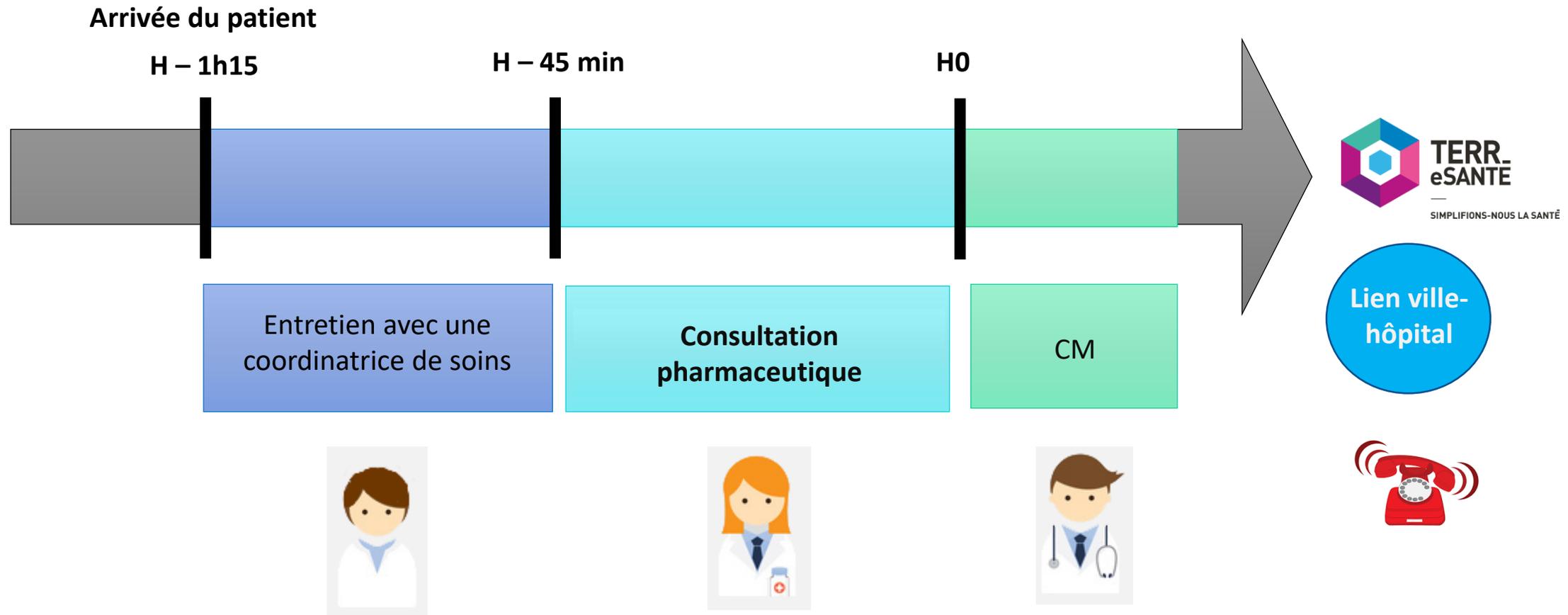
- **Evaluer l'apport du pharmacien sur le taux de switches réalisés et le nombre de pharmaciens d'officine contactés pour éviter l'effet nocebo**
- **Estimer les économies liées à cette activité**

## Effet nocebo



- « défini soit par l'apparition d'une intolérance non objectivée soit par une poussée de la maladie subjective mais non documentée »
- Concerne entre 15 et 20% des patients dans la littérature
- Prévention de cet effet passe par une bonne information du patient  
→ Nécessite du temps et des outils

## Consultation pharmaceutique



## Rôle des différents professionnels



- Résultats biologiques
- Questionnaires d'activité de la maladie
- Vaccination



- Connaissances (Biosecure)
- Adhésion (CQR5)
  - **± Switch (biosimilaire)**
- Lien ville hôpital



- Consultation habituelle

- Explication du BS
- Démonstration des différents dispositifs d'administration
- Remise de fiches d'informations

## Biosimilaires (BS) en rhumatologie

**Etanercept** (Enbrel®)

Benepali®



Erelzi®



**Adalimumab** (Humira®)

Amgevita®



Hulio®



Hyrimoz®



Idacio®

Imraldi®



## Voyages ?

- Si votre voyage dure **moins de 15 jours** et qu'une prise est prévue **durant votre séjour**, adaptez les dates des injections en accord avec votre rhumatologue et/ou pharmacien.
- Si votre voyage dure **plus de 15 jours**: transportez Adalimumab dans un coffret isotherme fourni gratuitement par le laboratoire sur demande de votre pharmacien), puis remettez le médicament au frais dès votre arrivée.
- Si vous prenez l'avion, munissez-vous de votre ordonnance d'Adalimumab et d'un certificat, de préférence en anglais, précisant que vous devez conserver le coffret avec votre traitement en cabine (idéalement, prenez contact au préalable avec la compagnie aérienne pour connaître leurs procédures).

## Mon traitement est-il efficace ?

L'efficacité du traitement, c'est-à-dire son action sur la douleur et l'inflammation, n'est pas immédiate.

Le pleine efficacité est obtenue après plusieurs semaines de traitement et dépend de la prise régulière du médicament.

Vous pouvez sentir une amélioration même après 2 à 4 mois de traitement.

## J'ai oublié de faire l'injection, que faire ?

Si oublié <7 jours ➡ faites l'injection, puis reprenez vos injections aux dates prévues

Si oublié >7 jours ➡ faites l'injection, et décalez la prochaine injection de façon à respecter un intervalle de 14 jours

## Communication avec les professionnels de santé

Il est recommandé de garder sur vous **une carte de suivi portant le nom de marque de votre médicament biologique** (CSP: *Carte de Surveillance du Patient*)

➡ **A présenter à tous les professionnels de santé** lorsque vous recevez un traitement.

Scannez les QRcode ci-dessous pour retrouver, les plaquettes d'informations :



« L'essentiel sur l'adalimumab »



« L'essentiel sur les médicaments biosimilaires »

Références : adaptation à partir de :

Résumé Caractéristique du Produit (RCP)  
Recommandations de la Société Française de Rhumatologie (SFR)  
et du Club Rhumatismes et Inflammations (CRI)

## L'essentiel sur l'adalimumab

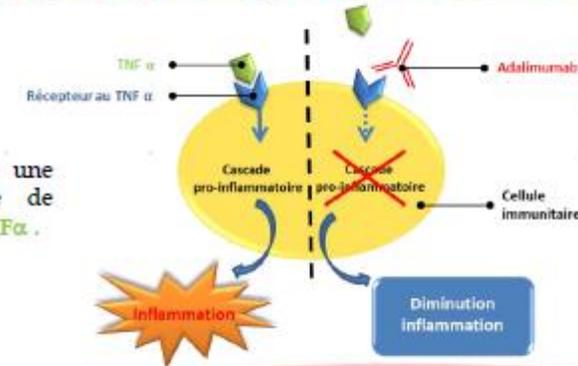
Anti-TNF alpha



Mise à jour : Octobre 2019

## Mode d'action

Ce médicament cible une protéine responsable de l'inflammation : **le TNF $\alpha$** .



Votre médecin vous a prescrit un médicament biologique appelé (indiquez le nom de marque) :

Voici quelques informations qui vous aideront à mieux comprendre et gérer votre traitement au quotidien.

## Analyse économique

- Facturation du FPI  $\approx$  112 euros + tarif de la consultation médicale spécialisée
  - Intéressement à la prescription de BS = 30% du différentiel de prix entre le princeps et le BS
- ➔ Gain d'environ 45 euros par mois pour l'étanercept et l'adalimumab



**Période d'avril à septembre 2019 :**

- Nombre de consultations FPI réalisées
- Nombre de switches réalisés

## Switch

*Sur la période d'avril à septembre 2019*

152 consultations  
pharmaceutiques

Âge =  $51 \pm 2,4$  ans

Sex-ratio (H/F) = 0,72

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :  
224 CP

Nombre de patients sous Humira ou Enbrel princeps = 49

→ Switch accepté par 36 patients (73%)

- 24 adalimumab
- 12 etanercept

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :  
48 switches /66

Lien ville hôpital avec appel au pharmacien d'officine et envoi de fiches sur les BS et la biothérapie fait pour l'ensemble de ces patients

## Analyse économique

- **Consultation FPI**

- Gain de **17 000 €** sur 5 mois
- Mois le plus représentatif, septembre : 58 consultations  
→ Gain annuel avec un nombre stable de CP = 77 000 €

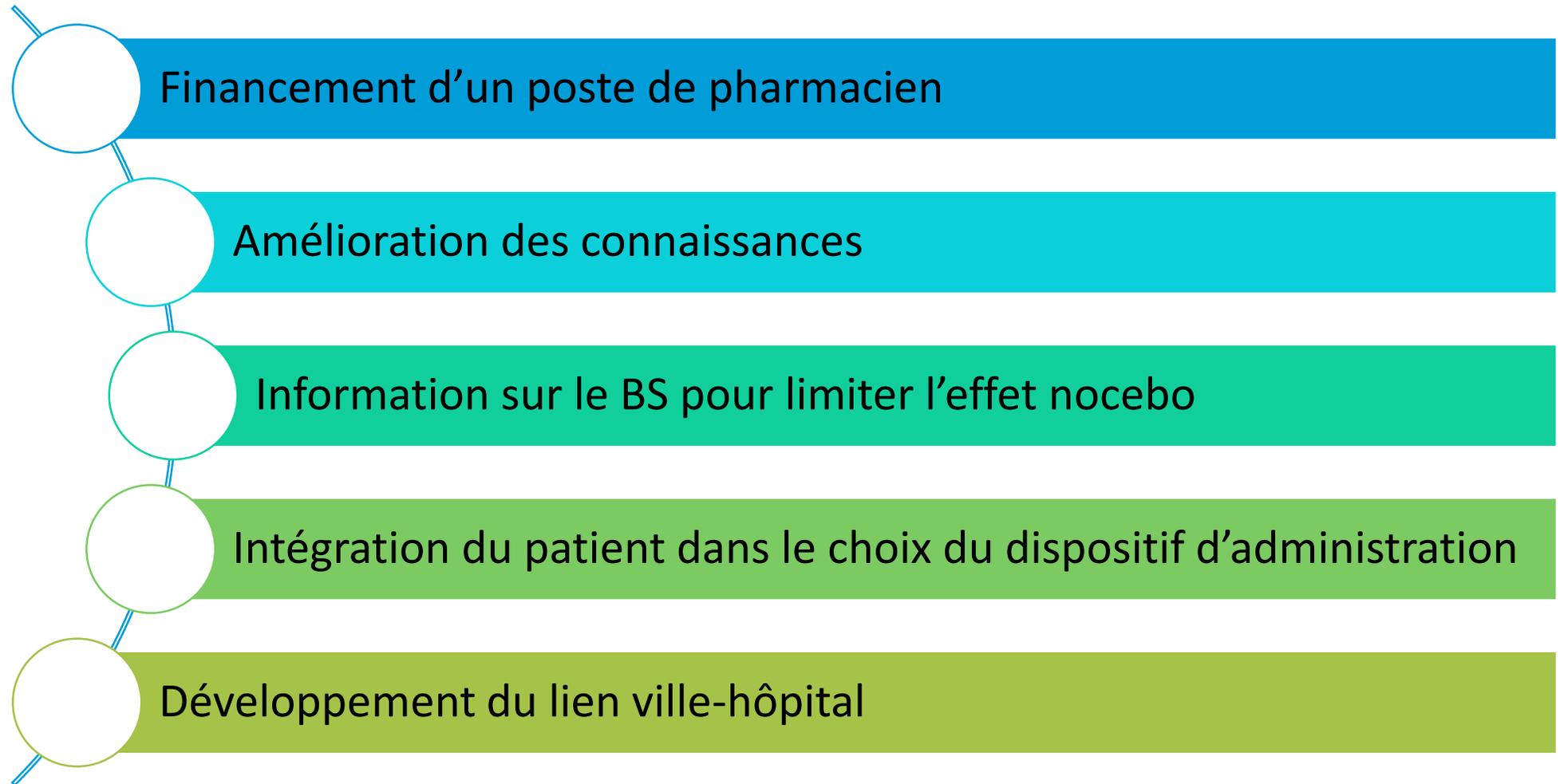
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :  
≈ 25 000 €

- **Switch**

- Intéressement = **20 000 €** par an pour 36 patients

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :  
≈ 26 000 €

# Discussion - conclusion



<sup>1</sup> Médicaments biosimilaires - Point d'information - ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé [Internet]. [cité 23 janv 2020]. Disponible sur: <https://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Medicaments-biosimilaires-Point-d-information>

<sup>2</sup> Médicaments biosimilaires - Point d'information - ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé [Internet]. [cité 23 janv 2020]. Disponible sur: <https://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Medicaments-biosimilaires-Point-d-information>



[cecile.bottois@aphp.fr](mailto:cecile.bottois@aphp.fr)  
18<sup>e</sup> congrès  
de la SFPC